



LD-VA/AK-CCAS-DE-00007
PO 15

N° 2025/07

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET : budget du CCAS de la ville de Nouméa pour l'année 2025

PJ : 1 projet de délibération et 2 projets de convention

INTRODUCTION

Le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa pour l'exercice 2025 est présenté selon les principes de l'instruction budgétaire et comptable M14. Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, le contexte économique et financier impose d'établir un budget avec des dépenses ajustées et des recettes en recul par rapport à 2024.

L'affectation du résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 97,9 MF CFP permet d'établir un budget équilibré en fonctionnement au-delà du budget annoncé en débat d'orientation budgétaire. Le budget primitif 2025 est arrêté en dépenses à la somme de **440 328 202 F CFP** et en recettes à la somme de **455 622 081 F CFP**.

Le suréquilibre provient des recettes d'investissement. Toutefois, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre, un budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil d'administration ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Résultat de clôture		18 130 879
Restes à réaliser	0	
Opérations réelles	8 700 000	
Opérations d'ordre		5 863 000
TOTAL SECTION	8 700 000	23 993 879

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Résultat de clôture		79 828 202
Restes à réaliser	0	
Opérations réelles	425 765 202	351 800 000
Opérations d'ordre	5 863 000	
TOTAL SECTION	431 628 202	431 628 202

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
TOTAL DU BUDGET	440 328 202	455 622 081

.../...

Le détail des recettes et des dépenses ainsi que des opérations correspondantes est développé ci-après.

I – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

1.1 Recettes d'investissements : 23 993 879 F CFP

- a. Opérations d'ordre 5 863 000 F CFP**
 au chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre sections » provenant des dotations aux amortissements des immobilisations et des subventions d'équipement.

Ces dotations se ventilent par compte d'amortissement de la façon suivante :

- 2805 « concessions, brevets, licences » 1 193 000 F CFP
- 28158 « autres installations matérielles » 151 000 F CFP
- 28181 « installations générales, agencements » 1 780 000 F CFP
- 28183 « matériel de bureau & matériel informatique » 1 650 000 F CFP
- 28184 « mobilier » 115 000 F CFP
- 28188 « autres immobilisations » 974 000 F CFP

- b. Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 18 130 879 F CFP**
 au chapitre 001 « solde d'exécution d'investissement reporté »

1.2 Dépenses d'investissement : 8 700 000 F CFP

- a. Les restes à réaliser en investissement 0 F CFP**

- b. Opérations réelles en investissement 8 700 000 F CFP**

- 1 350 000 F CFP au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » pour le renouvellement des licences Microsoft (650 000 F CFP) et le développement informatique (700 000 F CFP) ;
- 5 570 000 F CFP au chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour l'acquisition d'un véhicule, le renouvellement d'une partie du parc informatique, l'acquisition de mobilier et équipement pour le siège ;
- 1 500 000 F CFP au chapitre 23 « autres immobilisations en cours » pour l'aménagement et la sécurisation des bureaux et de l'accueil ;
- 280 000 F CFP au chapitre 020 « dépenses imprévues ».

II – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

2.1 Recettes de fonctionnement :

431 628 202 F CFP

a. Ressources propres

8 000 000 F CFP

Chapitre 013	Atténuation de charges (titres repas)	2 700 000 F CFP
Chapitre 70	Produits des services du domaine et ventes diverses <i>Concessions dans les cimetières (1/3 du produit global)</i>	2 000 000 F CFP
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante <i>Redevance des jardins familiaux</i>	2 000 000 F CFP
Chapitre 77	Produits exceptionnels <i>Subventions exceptionnelles, Orphelins des casinos</i>	1 300 000 F CFP

b. Subvention d'équilibre de la Ville de Nouméa

343 800 000 F CFP

CHAPITRE 74 – Dotations et participations	320 843 000 F CFP
CHAPITRE 74 – Dotations et participations - Convention F8 Plan Actions Jeunesse	22 957 000 F CFP
<i>Fiche 10 "Sensibiliser aux difficultés parentales, initier des actions de soutien à la parentalité"</i>	200 000 F CFP
<i>Fiche 4 "Soutenir les familles pour l'accès à la culture et aux centres de loisirs"</i>	15 000 000 F CFP
<i>Fiche 11 "Accueillir et accompagner les victimes de violences intrafamiliales"</i>	7 000 000 F CFP
<i>Fiche 9 "Faciliter l'accès au numérique des personnes rencontrant des difficultés à se déplacer ou trop éloignées"</i>	500 000 F CFP
<i>Fiche 13 "Développer des actions culturelles en faveur des personnes en situation de handicap"</i>	257 000 F CFP

- c. **Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté 79 828 202 F CFP**
au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » correspondant au résultat 2024 reporté

2.2 Dépenses de fonctionnement :**431 628 202 F CFP****a. Opérations réelles en fonctionnement****425 765 202 F CFP**

Chapitre 011	Charges à caractère général	23 870 000 F CFP
--------------	-----------------------------	------------------

Ce chapitre globalise toutes les dépenses de gestion du CCAS pour le fonctionnement propre de ses services (fournitures de bureau, contrat d'entretien, abonnements, location immobilière, parc automobile...) ainsi que les frais de gestion des actions menées en direction des différents publics.

Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	250 271 000 F CFP
--------------	---	-------------------

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	121 211 000 F CFP
-------------	------------------------------------	-------------------

A ce chapitre sont prévus :

Aides alimentaires de première nécessité	51 462 000 F CFP
Aides non alimentaires	9 985 000 F CFP
Aides non alimentaires (régie)	500 000 F CFP
Aides aux vacances	15 000 000 F CFP
Secours d'urgence	1 000 000 F CFP
Aides à domicile	7 750 000 F CFP
Subventions aux associations	34 500 000 F CFP
Pertes et créances irrécouvrables	1 000 000 F CFP
Droits d'auteurs	14 000 F CFP

Chapitre 67	Charges exceptionnelles	413 000 F CFP
-------------	-------------------------	---------------

Ces crédits sont destinés aux remboursements des redevances des jardins familiaux qui pourraient avoir lieu, ainsi qu'aux éventuelles pénalités qui pourraient incomber au CCAS.

Chapitre 022	Dépenses imprévues	30 000 202 F CFP
--------------	--------------------	------------------

Destinés à d'éventuelles dépenses imprévues, ces crédits proviennent du résultat de clôture. Les dépenses imprévues servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature. Elles sont limitées à 7,5% du budget total de la section.

b. Opérations d'ordre**5 863 000 F CFP**

au chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre sections » destiné aux dotations aux amortissements (cf. détail des amortissements partie 1.1 a)

.../...

CONCLUSION :

Le budget prévisionnel 2025 du CCAS a été élaboré conformément aux orientations de la note de cadrage de la ville de Nouméa et de façon prudentielle au regard du contexte budgétaire et des recettes attendues par le CCAS.

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter ces propositions et d'autoriser la Vice-Présidente du CCAS à passer deux conventions avec Madame le Maire de la ville de Nouméa relatives au financement des actions envisagées par notre établissement (dotation Ville et Plan d'Actions Jeunesse).

Tel est le projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa le **27 MAR. 2025**

LA PRÉSIDENTE

Pour la Présidente et par délégation
la vice-Présidente


Chantal SOUYE





Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

28 MAR. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

AK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMÉA

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 14H00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle l'Annexe Ferry, sous la présidence de Madame Chantal BOUYE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa,

Etaient présents :

Membres élus en son sein par le Conseil Municipal :

MMES	Chantal	BOUYE
	Jeanine	BAJON
	Muriel	GERMAIN
MM	Jonas	TAOFIFENUA
	Alexandre	MACHFUL

Membres désignés par le Maire :

MMES	Jocelyne	CHENEVIER LEMOIGNE
	Françoise	SEGURA
	Jeannette	WALEWENE
MM	Michel	BOULANGER
	Alberto	DOS SANTOS

DATE DE CONVOCATION : 19 MAR. 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Procurations : 0

Etaient absents excusés :

MMES	Stéphanie	PAIMAN
	Charlotte	THAIAWE
	Elisabeth	GAU
M	Emmanuel	HEAFALA

Ville de
NOUMÉAHaut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

28 MAR. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

LD-VA/AK-CCAS-DE-00005

PO 104

DELIBERATION N° 2025/07**ADOPTANT LE BUDGET 2025****DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA**

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, réuni en séance le 27 mars 2025,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU l'article L 263.11 du Code de juridiction financière,

VU la délibération du conseil municipal n° 2011/696 du 22 juin 2011 modifiant la délibération du conseil municipal n° 91/160 du 9 octobre 1991 portant création du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil d'administration du C.C.A.S de la ville de Nouméa n° 98/30 du 30 décembre 1998 relative aux modalités d'amortissement des biens du patrimoine du Centre Communal d'Action Sociale modifiée par les délibérations n° 2010/26 du 7 septembre 2010, n° 2012/09 du 17 juillet 2012 et n° 2015/20 du 15 septembre 2015, n° 2018/27 du 21 novembre 2018,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2025/01 du 27 février 2025 relative au rapport d'orientation budgétaire 2025 du CCAS de la ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2025/04 du 27 mars 2025 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2024,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2025/05 du 27 mars 2025 relative à l'approbation du Compte Administratif de la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa pour l'exercice 2024,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2025/06 du 27 mars 2025 portant affectation du résultat du Compte Administratif du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2024,

VU la note explicative de synthèse au conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2025/07 du 27 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

.../...

ARTICLE 1^{er} /

Le budget 2025 du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa est arrêté en dépenses à la somme de **440 328 202 F CFP** et en recettes à la somme de **455 622 081 F CFP**.

Ces crédits sont répartis par section selon la ventilation suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Résultat de clôture		18 130 879
Restes à réaliser	0	
Opérations réelles	8 700 000	
Opérations d'ordre		5 863 000
TOTAL SECTION	8 700 000	23 993 879

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Résultat de clôture		79 828 202
Restes à réaliser	0	
Opérations réelles	425 765 202	351 800 000
Opérations d'ordre	5 863 000	
TOTAL SECTION	431 628 202	431 628 202

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
TOTAL DU BUDGET	440 328 202	455 622 081

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES D'INVESTISSEMENT****23 993 879 F CFP**

CHAPITRE 040 :	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 863 000 F CFP
CHAPITRE 001 :	SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	18 130 879 F CFP

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**8 700 000 F CFP**

CHAPITRE 20 :	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 350 000 F CFP
CHAPITRE 21 :	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 570 000 F CFP
CHAPITRE 23 :	AUTRES IMMOBILISATIONS EN COURS	1 500 000 F CFP
CHAPITRE 020 :	DÉPENSES IMPRÉVUES	280 000 F CFP

.../...

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

431 628 202 F CFP

CHAPITRE 70 :	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 000 000 F CFP
CHAPITRE 74 :	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	343 800 000 F CFP
CHAPITRE 75 :	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 000 000 F CFP
CHAPITRE 77 :	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 300 000 F CFP
CHAPITRE 013 :	ATTÉNUATIONS DES CHARGES	2 700 000 F CFP
CHAPITRE 002 :	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	79 828 202 F CFP

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

431 628 202 F CFP

CHAPITRE 011 :	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	23 870 000 F CFP
CHAPITRE 012 :	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	250 271 000 F CFP
CHAPITRE 65 :	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	121 211 000 F CFP
CHAPITRE 67 :	CHARGES EXCEPTIONNELLES	413 000 F CFP
CHAPITRE 022 :	DÉPENSES IMPRÉVUES	30 000 202 F CFP
CHAPITRE 042 :	OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 863 000 F CFP

ARTICLE 2 /

La Vice-Présidente du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa est autorisée à signer, avec le Maire de la ville de Nouméa les deux conventions relatives aux modalités de participation de la Ville au fonctionnement du CCAS (dotation Ville et Plan d'Actions Jeunesse).

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 /

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

28 MAR. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERE EN SEANCE, LE
POUR EXTRAIT CONFORME
NOUMEA, LE 27 MAR. 2025

LA PRÉSIDENTE

Pour la Présidente et par délégation
la vice-Présidente

Chantal BOUYE



DESTINATAIRES

Subd. Adm. Sud	2
DF	1
CCAS (dont TPS)	4
SG	1